



ENCEINTE ? LISTE TO DO

Ecartement du travail

MUTUALITÉ – INDEMNITÉS DE MATERNITÉ

- A transmettre à la Mutualité Partena : Attestation d'écartement du travail, rédigée par le médecin du travail et visée par l'employeur
- Feuilles de renseignements indemnités : volet titulaire : à compléter vous-même
- volet employeur : à faire compléter par l'employeur si les données ne sont pas transmises par flux électronique
- Attestation de naissance

CONGÉ DE NAISSANCE PARTENAIRE - 10 JOURS

- A demander à la Mutualité Partena ou en ligne sur MonPartena www.partena-mutualite.be/MonPartena
- Feuilles de renseignements : partie titulaire : à compléter vous-même
- partie employeur : à faire compléter par l'employeur
- Transmettre l'attestation de naissance à la Mutualité Partena

ALLOCATION DE NAISSANCE ET ALLOCATIONS FAMILIALES

- Pour le premier enfant **et** si vous habitez la Région flamande, demandes auprès d'un des 5 organismes de paiement agréés par les autorités régionales dans le cadre du Groeipakket
- Dans les autres situations, demandes via l'employeur du père (s'il est salarié), ou via sa caisse d'assurances sociales (s'il est indépendant)
- Allocation de naissance : à demander à partir du 6^e mois de grossesse
- Allocations familiales : demande avec l'attestation de naissance originale

DÉCLARATION DE LA NAISSANCE

- Dans les 15 jours ouvrables, auprès de l'administration communale de la localité où l'enfant est né
 - Cartes d'identité des deux parents
 - Attestation de reconnaissance OU carnet de mariage
 - Déclaration de naissance
 - Attestation de naissance pour la Mutualité Partena (indemnités de maternité, congé de naissance, inscription de l'enfant)
 - Attestation de naissance originale pour la caisse d'allocations familiales
 - Copies supplémentaires de l'acte de naissance
 - Attestation pour la vaccination contre la poliomyélite (→ Office de la Naissance et de l'Enfance ou Kind & Gezin)
- } À apporter à l'administration communale
- } Documents remis par l'administration communale

CONGÉ PARENTAL PARTENAIRE

- 4 mois par enfant par parent salarié
- Plus d'info sur : www.onem.be

CONGÉ D'ALLAITEMENT PROPHYLACTIQUE

- Attestation d'écartement du travail à faire compléter par le médecin du travail et l'employeur, et à transmettre à Partena

AVANTAGES ET SERVICES PARTENA

- **Prime de naissance de 400 euros (200 euros par parent affilié) ou compte bébé de 500 euros chez shopavita.be (250 euros par parent affilié + une réduction membres de 10%, d'une valeur de 25 euros par parent)**
 - Notez votre choix sur l'acte de naissance destiné à la Mutualité Partena
 - Compte bébé : valable 1 an pour des produits de la catégorie 'Bébés et enfants'
- **Test prénatal non-invasif (NIPT)**
 - Dépistage du syndrome de Down (Trisomie 21)
 - Est pour ainsi dire totalement remboursé dans le cadre de l'assurance maladie légale.
- **Accompagnement pré et postnatal par une sage-femme**
 - 12 visites prénatales et 10 visites postnatales par une sage-femme
 - Remboursement complet
- **Soins après accouchement**
 - Prix en fonction des revenus
 - Tarif maximum 8,50 euros/h - intervention Mutualité Partena: 5 euros/h pour les 30 premières heures
 - Transmettre la facture à la Mutualité Partena
- **Kinésithérapie**
 - Intervention pour 9 séances par grossesse
- **Cadeau de grossesse**
 - Chaise à suspendre à la table ou petit pot hygiénique 3 en 1 et bon de réduction de 15 euros chez shopavita.be
 - A demander à partir du 4e mois de grossesse jusqu'à 3 mois après la naissance
 - Faire compléter le formulaire de demande (www.partena-mutualite.be) par la sage-femme ou le gynécologue
 - Prenez rendez-vous dans une agence Partena, pour y retirer votre cadeau contre remise du formulaire dûment complété
 - Vous recevrez directement votre cadeau
- **Tickets modérateurs jusqu'à 7 ans**
 - Remboursement complet des tickets modérateurs des prestations chez les médecins généralistes et spécialistes
 - Pour les moins de 7 ans et seulement si l'enfant dispose d'un DMG (Dossier Médical Global) auprès d'un généraliste
- **Aide-ménagère et repassage dans le cadre des titres-services**
 - 9 euros/h, 6,30 euros/h après déduction fiscale en Région flamande, et 7,65 euros/h en Région bruxelloise
 - La cotisation client de 60 euros/h est payée par la Mutualité Partena pour ses membres
 - Vous êtes placée en haut de la liste d'attente
 - www.partena-titres-services.be
- **Notre boutique santé shopavita.be**
 - Grand choix de produits pour maman et bébé
 - Réduction de 10% pour les affiliés
 - www.shopavita.be
- **Matériel pour bébés**
 - Vous pouvez acheter tire-lait, aérosol et autres articles pour bébés à des conditions avantageuses chez shopavita.be
 - Si vous souhaitez emprunter ce matériel, nous vous conseillons de vous adresser à votre pharmacie.